



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 AVRIL 2026**

Délibération n° CA 31/2026

Portant sur l'actualisation du rapport relatif à l'audit des comptes de la première période d'exploitation des lignes de Service Public Aérienne entre d'une part les aéroports Corse d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Figari et, d'autre part ceux de Marseille, Nice et Paris (Orly)

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 15 Avril 2026 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, à la salle des délibérations de la Collectivité de Corse à Bastia.

Membres présents :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller Exécutif, Président de l'OTC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BRADESI Laurent	Représentant le syndicat Strada Corsa
M. DE PERETTI Nicolas	Représentant le syndicat CFDT
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. ORSONI Marc Aurèle	Représentant le syndicat STC
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
M. BOCOGNANO Xavier	Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
M. FILIPPI Jacques	Représentant la Chambre d'Agriculture 2B
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. MELA Georges	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Pour l'autorité compétente par voie de



Membres absents ou excusés :

Mme BASTIANI Angèle
M. BICCHIERAY Didier
Mme CASANOVA NICOLAI Paule
M. CASTELLI Antoine
M. GIOVANNANGELI Dominique
Mme LEBOMIN Vanina
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MIAS Patrick
Mme PIETRI Véronique
M. QUASTANA Paul
Mme TIBERI Julia

Présidente de l'ATC
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CGC
Représentant l'URAF de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat FO
Représentant la CRMA de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse

Membre de plein droit :

M. Éric JALON, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par Mme Emilie FOURDRINIER, chargée de mission Pôle animation et coordination des politiques publiques.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. NICOLAI Ange représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** la délibération n° 23/141 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 novembre 2023 approuvant les conventions de délégation de service public de transport aérien sur les lignes dites de Bord à Bord,
- **Vu** la délibération n° 24/017 AC de l'Assemblée de Corse en date du 29 février 2024 approuvant les conventions de délégation de service public de transport aérien sur les lignes entre Paris Orly et la Corse,
- **Vu** l'arrêté n°25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,



Vu l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu la délibération n° CA 16/2025 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse, portant sur le rapport relatif à l'attribution du marché d'audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP aériennes pour 24-27 entre la Corse et le continent,**
- **Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/441 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 13/2026 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse portant sur le rapport relatif à l'audit des comptes 2024 de la délégation de service public aérienne 2024-2027,**
- **Vu le rapport portant sur l'actualisation du rapport relatif à l'audit des comptes de la première période d'exploitation des lignes de service public aériennes entre d'une part les aéroports corses d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Figari et, d'autre part ceux de Marseille, Nice et Paris (Orly).**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Approuve l'audit des comptes 2024 actualisé au 29 janvier 2026, pour chacune des lignes de délégation de service public aérienne 2024-2027.

Approuve les procès-verbaux de clôture signés en date du 16 février 2026, stipulant :

- Les compensations finales validées pour les lignes de Bord à Bord sont d'un montant de 53 719 917 €. Ainsi le montant des acomptes versés au titre de l'exercice 2024 s'élevant à 51 978 984 € HT, le montant résiduel à verser par l'OTC s'élève à 1 740 933 € HT.
- Les compensations finales validées pour les lignes Corse-Paris (Orly) sont d'un montant total de 42 752 447,00 € HT. Ainsi pour les lignes Corse-Paris (Orly), le montant des acomptes versés au titre de l'exercice 2024 s'élevant à 46 487 370,06 € HT, le montant à restituer à l'OTC par les compagnies s'élève à 3 734 923,06 € HT.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 21

Nombre de voix pour : 21

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Publication : 23/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

ARTICLE 2



La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 15 Avril 2026

Jean Félix ACQUAVIVA

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.